



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP 12 DECEMBRE 2019 – 14H30

Auteur : **Didier QUILLOT** Date : **12 décembre 2019**
Présidente : **Nathalie BOY DE LA TOUR** Référence : **LFP-AG-20191212**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Présents **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

Clubs professionnels de Ligue 1 Conforama

AMIENS (Bernard JOANNIN), ANGERS (NANTES, mandat), BORDEAUX (Thomas JACQUEMIER, mandat), BREST (Pascal ROBERT, mandat), DIJON (RENNES, mandat), LILLE (Marc INGLA, mandat), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Alexandre MIALHE, mandat), METZ (Jean-Luc MULLER, mandat), MONACO (Oleg PETROV), MONTPELLIER (Laurent NICOLLIN), NANTES (Waldemar KITA), NICE (MONACO, mandat), NIMES (MONTPELLIER, mandat), PARIS (Victoriano MELERO, mandat), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT), RENNES (Christophe CHENUT, mandat), SAINT-ETIENNE (LILLE, mandat), STRASBOURG (Marc KELLER), TOULOUSE (Jean-François SOUCASSE).

Clubs professionnels de Domino's Ligue 2

AJ AJACCIO (Christian LECA), AUXERRE (CLERMONT, mandat), CAEN (Arnaud TANGUY, mandat), CHAMBLY (Fulvio FUZI), CLERMONT (Yannick FLAVIEN, mandat), GRENOBLE (LENS, mandat), LE HAVRE (Pierre WANTIEZ, mandat), LE MANS (Thierry GOMEZ), LENS (Arnaud POUILLE, mandat), LORIENT (Stéphane GRAVEREAUX, mandat), NANCY (Jean Michel ROUSSIER), NIORT (STRASBOURG, mandat), ORLEANS (Boris LUCE, mandat), PARIS FC (Pierre FERRACCI), RODEZ (Pierre-Olivier MURAT), SOCHAUX (Emmanuel DESPLATS, mandat), VALENCIENNES (Stéfan ISLIC, mandat).

Clubs de National – Statut Pro

RED STAR (Regis PILLON, mandat)

SAFE : José DIAS - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Philippe PIAT - **FFF** : Michel DENISOT (Nathalie BOY DE LA TOUR, mandat) - **AMCFP** : Eric ROLLAND

Excusés GUINGAMP, TROYES.

Assistent Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.
MM. Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT.



1. Adoption du précédent procès-verbal

1.1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2019

L'Assemblée Générale,

Entend M. Pierre FERRACCI émettre ses réserves sur la terminologie employée dans le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2019 et notamment sur le terme « suppression » qu'il conviendrait de remplacer par « suspension » dans le point 3. consacré à la « Proposition d'évolution du format de la Coupe de la Ligue et consultation du marché ». Ceci est approuvé en séance par la Présidente, Nathalie BOY DE LA TOUR.

Dans ce contexte, il souhaite que le Conseil d'Administration puisse étudier une résolution pour clarifier le sort de la Coupe de la Ligue. La création d'un groupe de travail sur le sujet est proposée. M. Thierry GOMEZ souhaite élargir le débat et propose que le groupe de travail mène également une réflexion sur l'ensemble de nos compétitions afin d'en améliorer l'attractivité.

L'Assemblée Générale adopte le précédent procès-verbal, intégrant la modification demandée, à 69,75 voix « pour » représentant 74,40 % des suffrages exprimés (PV dûment amendé en ce sens en annexe).

2. Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019

L'Assemblée Générale,

Entend M. Patrick RAZUREL, Trésorier Général de la LFP, présenter le processus financier qui a conduit à l'élaboration des comptes ainsi que les faits marquants et les chiffres clefs de la saison.

Le chiffre d'affaires de la saison 2018/2019 a atteint un montant record de 904,5 M€, en augmentation de 15,7 M€ par rapport au budget initial et de 33,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Avec 853,6 M€, les droits audiovisuels représentent 94,4 % de ce chiffre d'affaires qui est également composé à hauteur de 40,5 M€ d'autres recettes commerciales (sponsoring et produits dérivés, Coupe de la Ligue et paris sportifs notamment) et de 10,4 M€ d'autres produits.

Concernant l'emploi de ces ressources, la distribution aux clubs atteint un montant de 764,4 M€, soit 84,5 % du chiffre d'affaires, en hausse de 13,1 M€ par rapport au budget. Parmi les autres charges d'exploitation, la taxe Buffet s'élève à 42,7 M€, les charges conventionnelles à 32,9 M€, les frais d'organisation sportive à 27 M€ et les missions propres et de développement à 26,3 M€.

Le résultat net ressort à 1,1 M€.

M. Francis CHARTIER, Commissaire aux Comptes, présente à son tour les conclusions de sa mission et indique qu'il a émis un rapport sans réserve ni observation sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, et affecte également à l'unanimité le résultat bénéficiaire de 1.141.722,61 € au compte de Report à nouveau qui se trouvera ainsi porté à la somme de 19.809.451,98 €.



3. Modification du règlement DNCG : Nouveaux ratios préventifs

M. Didier QUILLOT, accompagné de M. Bruno BIZET, membre indépendant de la DNCG, expose les nouveaux ratios financiers préventifs qui ont été élaborés après une très large consultation des clubs.

Les ratios préventifs sont adoptés à 55,50 voix « pour », représentant 58,12% des suffrages exprimés.

4. Rapport d'activités DNLH saison 2018-2019 : Intervention de M. Antoine MORDACQ

M. Antoine MORDACQ, Directeur de la DNLH, expose devant l'Assemblée Générale, le rôle de la DNLH qui est d'assurer une coordination en matière de lutte contre les violences dans les enceintes sportives et principalement le suivi des groupes de supporters à risques ainsi que l'accompagnement des autorités locales dans la préparation et la mise en place des services d'ordre autour des stades.

La très forte augmentation des engins pyrotechniques, des faits de violence et interpellations doit nous questionner et on ne peut que se féliciter de la circulaire ministérielle du 18 novembre qui a pour vocation d'améliorer la situation.

M. MORDACQ aborde enfin le sujet du Policier référent dans chaque club. Cette expérimentation, à l'initiative de la fondation Nivel, est menée depuis la fin de la saison dernière dans trois villes : Strasbourg, Amiens et Lille. Les clubs visiteurs de ces stades sont incités à participer activement à cette expérimentation dont les résultats sont déjà positifs.

5. Intervention de Mediapro : Jaume ROURES (Président) et Julien BERGEAUD (Directeur Général)

L'Assemblée Générale,

Entend M. Jaume ROURES et Julien BERGEAUD exposer un point d'étape sur le process de création de la chaîne appelée à diffuser les droits Ligue 1 et Ligue 2 acquis dans le cadre de l'appel d'offres pour la période 2020-2024.

M. ROURES expose les chiffres clés (effectifs, pays) de Mediapro et rappelle d'abord que le projet initial de Mediapro, de créer la chaîne du football français en Ligue 1 et Ligue 2, n'a pas changé et explique les raisons pour lesquelles il n'était pas indispensable pour Mediapro d'acquiescer les droits de la Champions League 2021/2024.

Il présente ensuite l'avancement du projet Mediapro (slides joints en annexe), le rappel des cases horaires et des principes de l'offre Mediapro. Il évoque l'organigramme de Mediapro et rappelle que les personnes pour l'antenne et la rédaction vont être prochainement embauchées.



Enfin, M. Julien BERGEAUD présente la stratégie de distribution non exclusive ainsi que des éléments marketing/prix. Il évoque aussi les nouveaux usages (OTT) et les nouveaux acteurs (GAFA) avec lesquels Mediapro va entamer des discussions.

D'autre part, Mediapro insiste sur la question du piratage, enjeu fondamental, et sur la promotion de l'offre dans les bars et collectivités, comme Mediapro l'a fait en Espagne avec La Liga.

Lors de la séance de questions-réponses, M. Jaume ROURES insiste sur ses attentes vis-à-vis des clubs, à savoir un accès le plus large possible aux joueurs et entraîneurs pendant la semaine pour réaliser des magazines Inside et faire ainsi la promotion des championnats Ligue 1 et Ligue 2.

En réponse à une question de M. Vincent LABRUNE, MM. ROURES et BERGEAUD confirment l'objectif de 3,5 millions d'abonnés à 25 euros mensuels.

En réponse à une question de M. Pierre FERRACCI, M. Jaume ROURES confirme avoir eu des discussions avec Canal+, ainsi qu'avec SFR et beIN.

En conclusion, M. Didier QUILLLOT rappelle que le marché français est en train de se consolider à la suite de l'attribution des droits Champions League 21-24 à Canal+ et beIN, de l'accord récemment annoncé entre Canal+ et beIN sur la distribution exclusive des chaînes beIN et du rachat à beIN du lot 3 de la Ligue 1. Cette consolidation du marché est un élément de clarification pour le consommateur et pour les distributeurs.

6. Intervention de Noël LE GRAET, Président de la Fédération Française de Football

M. Noël LE GRAËT appelle les présidents de clubs à opérer plus de contrôles dans les stades pour empêcher les fumigènes et plus de sévérité à l'égard des auteurs de trouble.

Il remercie la Ligue et les clubs d'avoir accepté de financer les centres de préformation en reversant une partie de la prime de solidarité UEFA à la FFF.

La séance est levée à 16h30

La Présidente
Nathalie BOY DE LA TOUR

Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLLOT